

Cabral Libii a engagé <u>deux procédures judiciaires</u> contre Sismondi Barlev Bidjoka, promoteur de Ris Radio et présentateur de rémission «l'édito politique» pour <u>diffamation</u>, <u>fausses nouvelles et refus de diffuser un droit de réponse</u>.

Le mis en cause, dans un texte publié sur internet, s'interroge sur un tel degré d'acharnement, surtout venant d'une personne comme Cabral Libii, qu'il prétend par ailleurs avoir soutenu lors de la présidentielle de 2018.

## Voici le texte de notre confrère

L'HOMME ET LA CONCIENCE

Cabral Libii tu as poussé la lâcheté aussi loin au point de me poursuivre dans une procédure secrète sans me donner une convocation? Bon dieu! l'ancien président américain Abraham Lincoln a écrit Presque tous les hommes peuvent faire face à l'adversité; mais si vous voulez tester la capacité, la vraie nature de quelqu'un, donnez-lui le pouvoir.

Il n'avait pas tort.

Dans la dernière conversation que j'ai eu avec toi tu m'as dis que je t'ai invité deux fois seulement à RIS RADIO. Et à SIANTOU ALORS ? TU peux compter ? Même quand je n'étais pas présentateur d'une émission je faisais des coudes pour que tu sois invité. Tu t'es dis que c'est parce que tu étais SUPERMAN hein ? En tant que président du rassemblement de la jeunesse Camerounaise, je travaillais à ce que les jeunes soient représentés partout.

J'ai été taxé de tribaliste durant la campagne de l'élection présidentielle 2018, parce que sur RIS RADIO il n'en avait que pour Cabral. J'ai délocalisé un relais de la radio à Makak pendant l'élection.

Un auditeur m'a envoyé cet archive hier « ..... »

Tout ça pour que tu deviennes ce que tu es aujourd'hui.

Aujourd'hui tu veux prendre ma radio en m'envoyant en prison ? Je me suis rendu au tribunal où j'ai lu ta plainte dans laquelle tu prétends toujours que je n'ai pas diffusé ton droit de réponse. Pour ça je remets la décision à mes Grands parents à Makak. Ils me diront si je mens ou pas, parce que pendant trois jours, je n'ai fais que diffusé ton droit de réponse et tu ne peux pas prouver le contraire.

Le conseil national de la communication m'a frappé fort ! Un mois de suspension, et à cause de ça, je peine à payer les jeunes qui travaillent avec moi. Parce que BIDJOCKA a dis que tu as gagné un marché et c'était faux. Pourtant pour recouper cette information j'ai la preuve de t'avoir appelé plusieurs fois tu n'as pas décroché et le document m'a induit en erreur.

Rien que ça ! C'est une affaire de quoi ? DE JALOUSIE simplement alors ! Puisque ma radio RIS semble être ta cible principale. Dans la première plainte à Douala tu ne

demandais pas des peines de prison! Cette fois tu demande non seulement qu'on m'enferme, mais aussi qu'on ferme la radio.

La dernière fois je t'avais mis en garde contre un de tes avocats teigneux et belliqueux qui te conseil dans la belligérance permanente, alors que ton parti c'est PCRN (c'est-à-dire la paix et réconciliation. Mais les faits qu'ils te font poser vont contre ce principe. Tout ce beau monde vient de l'UPC, tu les as acceuilli à bras ouvert mais savent-ils seulement comment tu y es arrivé. Le truc que qu'à force, ils risquent de faire de ton parti ce qu'ils ont fait de l'UPC.

J'ai purgé la peine d'un mois de suspension de ma profession avec les conséquences que tout cela a entraîné. Peine la plus lourde prévue par la profession ; je ne sais pas ce que tu cherches derrière moi, mais puisque tu as choisi de mener une procédure en cachette, (et je remercie je remercie Bobiokono du formidable journal KALARA qui m'a alerté) QUI M'a alerté, je te donne tout ! Prend et va avec.

C'est des questions que gèrent les journalistes daignent de ce non durant leur exercice ! Même le grand frère Christophe Bobiokono A CONNU cette chose ...j'ai poussé mon coup de gueule vendredi et ça me suffit; maintenant tu as tout, enrichi toi avec la radio qui semble être ta cible.

God Bless You.